

*Opération  
Programmée  
d'Amélioration de  
l'Habitat / Plateforme  
Territoriale de  
Rénovation  
Énergétique de  
l'Habitat 2020-2022*

**Isabelle LE TOQUIN**

Responsable du pôle Aménagement  
24 rue des Landes  
85 170 LE POIRE SUR VIE  
Tel : 02 51 31 68 35  
[i.letouquin@vieetboulougne.fr](mailto:i.letouquin@vieetboulougne.fr)



**OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Dans la continuité de l'étude réalisée en 2018, les objectifs de l'OPAH-PTREH de la Communauté de Communes Vie et Boulogne sont les suivants :

- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments en visant les étiquettes A, B et C après travaux ;
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- Produire (en réhabilitation) des logements locatifs à loyers conventionnés ;
- Adapter les logements à la perte d'autonomie d'une personne âgée, à mobilité réduite ou handicapée ;
- Résorber le parc de logements vacants ;
- Aider à l'accession à la propriété.

Dans cette perspective, la collectivité a souhaité accompagner les propriétaires du territoire sur le plan administratif, technique, mais aussi financier. Pour une meilleure lisibilité dans le couplage OPAH-PTREH, un guichet unique de l'habitat est mis en place.

Un dispositif d'aides sur fonds propres de la Communauté de Communes a été défini.

Ces aides à l'habitat seront octroyées aux habitants:

- en complément de subventions d'autres organismes partenaires (Agence Nationale de l'Habitat - ANAH, Conseil Départemental, Conseil Régional...) pour renforcer l'action sur certaines priorités ;
- pour des projets non aidés par l'ANAH pour répondre à des problématiques propres au territoire, notamment la rénovation énergétique (PTREH).

Pour les trois années à venir, l'objectif du dispositif est l'accompagnement de 191 projets d'amélioration d'habitat par an sur le territoire, qu'ils concernent les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs.

**TYPE D'AIDE**

Subvention

**SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

Territoire de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

**TYPE DE BENEFICIAIRES**

Propriétaires occupants, Propriétaires bailleurs.

**CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE**

Conditions de l'ANAH, convention SyDEV, règlement d'octroi CCVB.

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS**

ANAH, Conseil général de la Vendée, SyDEV, Etat.

## **ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS**

Budget prévisionnel 2020 : Objectif de 191 logements à rénover pour 140 000 € d'aides directes de la CCVB.

## **BILAN DES ANNEES PRECEDENTES**

2019 : année blanche (les OPAH se sont achevées au 31 décembre 2018).